Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900138-20251210-DELIB2025_066-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 8
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 9

DATE DE LA CONVOCATION
01 décembre 2025

2025- 065 : Choix de l'entreprise pour les travaux de peinture de l'appartement T2

l'an deux mille vingt cinq
le dix décembre
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents: Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Annick DUIGOU, Jean-Yves FAUJOUR, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON et Eric PRIGENT.
Absents excusés: Gildas GOLIAS, Loeiza BEAUVIR qui a donné pouvoir à Marion GUEN

Secrétaire de séance : Marion GUEN

Suite à la libération de l'appartement T2 situé au dessus de la Mairie, nous avons récupéré les clés après l'été et compte tenu de l'état des murs il convient de refaire la peinture.

Nous avons reçu les 2 propositions suivantes :

- L'entreprise KORN PEINTURE : pour un montant de 7 106,43 € HT soit 8 527,72 € TTC
- L'entreprise INFINITY BATIMENT: pour un montant de 11 935,48 € HT soit 13 129,03 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants décide :

- De retenir l'entreprise KORN PEINTURE pour un montant de 7 106,43 € HT soit 8 527,72 € TTC
- Autorise le maire à signer le devis et à inscrire la dépense au budget.

Compte tenu des travaux de rénovation qui vont être réalisés, le conseil municipal a décidé de revoir le loyer de l'appartement T2 qui s'élèvera à 340 € par mois.

Le Maire
Eric PRIGENT